

Mémoire pour présentation au

BAPE

La gestion de l'amiante Chrysotile et des résidus miniers amiantés

Février 2020

Présentation par Serge Boislard, Président du

Mouvement Pro Chrysotile Québécois

Ex travailleur de Mine Jeffrey à Asbestos

durant plus de 44 ans.

Commission sur l'amiante.

Bonjour,

Je vais commencer par raconter un très court historique de la saga des mines d'amiante chrysotile au Québec.

La plupart des mines ont commencé leur production à la fin des années 1870-1880.

Les méthodes de travail et les connaissances de sécurité étaient à l'époque, très rudimentaires.

En ces temps là, la Johns-Manville, propriétaire américain de la mine, se souciait peu de la santé des travailleurs à Asbestos.

À Thetford Mines, dans les mines, souvent de propriété britannique, ou américaine, les mesures de sécurité étaient également déficientes.

En effet, dans les vieux moulins, il y avait beaucoup de poussières.

On nous raconte qu'il pouvait y avoir entre 300 et 500 fibres par cc en suspension dans l'air, si bien qu'il était difficile de reconnaître un compagnon de travail à dix pieds à peine.

Lors de la célèbre grève de 1949, les travailleurs se sont battus pour avoir un environnement sain et sécuritaire. La même bataille s'est poursuivie en 1975 à Thetford Mines.

La construction du moulin 5 vers les années 1955 allait apporter de grandes améliorations. Ce moulin possédait au 12^{ème} étage tout l'équipement nécessaire pour aspirer les poussières dans la mesure des connaissances de l'époque.

Ainsi, tous les équipements d'usinage étaient sous pression négative et la poussière recueillie était filtrée dans d'immenses sacs conçus à cet effet.

Ensuite, vers les années 1973, 1974, la construction du moulin 6 allait également apporter son lot d'améliorations par rapport à l'émission de fibres en suspension dans l'air.

Après ces constructions, ce fut au tour de chacun des postes de travail d'être amélioré.

Ainsi, à l'ensachage, on fit disparaître les sacs de jute pour les remplacer par des sacs de papier résistant ou de plastique, De même, pour fermer les sacs les machines à coudre manuelles ont à été remplacées par des automates.

Ainsi, plusieurs postes de travail ont été améliorés progressivement, si bien que dans la très grande majorité des endroits il y avait dorénavant moins de 1 fibre d'amiante chrysotile par cc en suspension dans l'air.

Bien sur, plusieurs personnes sont décédées à cette époque, après avoir respiré d'importantes quantités de fibres durant de nombreuses années en milieu de travail.

Il faut aussi reconnaître que jusque dans les années 1950 et 1960, la semaine normale de travail était de 48 heures, soit 6 jours par semaine.

Cela étant dit, les macrophages des poumons n'avaient pas le temps nécessaire pour détruire ces fibres de chrysotile qui sont

pourtant relativement très peu résistantes aux conditions acides dans le système respiratoire.

Puisque les maladies reliées au chrysotile prennent généralement de 20 à 40 ans à se manifester, les taux de mortalité ont commencé à diminuer de façon importante chez les travailleurs miniers. À Asbestos particulièrement, il n'y aurait eu aucun travailleur engagé depuis 1970 qui serait décédé suite à une maladie reliée à l'amiante chez un non fumeur.

Autre raison et certainement pas la moindre, le taux de tabagisme est aussi en nette régression. Il faut bien savoir qu'autant l'amiantose que le cancer du poumon sont extrêmement rares chez les non fumeurs.

Quant au mésothéliome, il est presque exclusivement la conséquence de l'utilisation d'amiante amphibole. Il faut aussi noter que 20% des mésothéliomes sont de sources autres.

Même si on sait que l'amiante chrysotile a été utilisé dans 95% des produits contenant de l'amiante, plusieurs études épidémiologiques considèrent que les fibres amphiboles sont responsables de la presque totalité des mésothéliomes dus à l'amiante.

// Ici il faut aussi savoir que d'autres cas de mésothéliomes ont été causés par le vaccin Salk cultivé sur des embryons de singe Rhésus qui étaient contaminés par le virus Simien V non pathogène pour le singe mais pathogène pour l'humain.

Donc, comme on peut le constater, il y a d'énormes différences entre la fibre chrysotile et les fibres amphiboles.

Parler d'amiante en spécifiant que tous les amiantes sont cancérigènes sans faire la distinction des fibres quant à leur potentiel cancérigène différent équivaut à frauder la science, rendre des statistiques totalement déficientes et erronées et ceci en pleine connaissance de cause.

Évidemment, on peut remarquer que dans les années où la production de chrysotile était à son maximum, on trouvait beaucoup plus de maladies tels que l'amiantose et le cancer du poumon, alors qu'aujourd'hui les maladies relèvent de plus en plus du mésothéliome, surtout dans le domaine de la démolition ou de l'enlèvement de produits de calorifugage, là où la présence d'amphiboles est la plus présente.

Parlons maintenant des résidus miniers et de leur contenu en amiante chrysotile.

Selon une étude de 2013 du ministère de l'environnement, on constate que la teneur massique de fibres dans l'ensemble des gisements miniers de chrysotile au Québec, était d'environ 4.5% en moyenne (soit une variation entre 2% et 7%,) ce qui semble très réaliste.

Ce qui est surprenant, c'est que cette même étude nous dit qu'il reste de 10 à 40% de fibres (en volume/volume) dans les résidus miniers après que les moulins eurent récupéré en moyenne, plus de 90% de la fibre commerciale. Le pire, c'est que des représentants de la santé publique se servent de ces résultats pour tenter d'influencer la population et les décideurs avec l'accord de certains journalistes sans nuances.

Suite à une révélation faite lors des audiences préliminaires à Asbestos, un scientifique du Québec est venu corriger ces affirmations en expliquant que les résidus pouvaient contenir entre 0.7% et 2% de fibres en (poids/poids) dans les résidus miniers. Le reste est composé très majoritairement de lizardite (une serpentine non fibreuse) et de minéraux à l'état granulaire. La composition chimique de ces résidus de serpentine est la même que celle de la fibre chrysotile, mais en très grande majorité à l'état non fibreux. Ces observations ont été confirmées par un scientifique du fédéral.

Toujours dans ce rapport, on nous présente une photo de fibre dans une cuillère à jardin affirmant que l'on pouvait trouver des fibres longues sur ces montagnes de résidus. L'œil averti du connaisseur nous indique que cette fibre n'est pas de l'amiante, mais serait bien un contaminant à l'amiante qui s'appelle de la brucite (hydroxide de magnésium) et qui aussitôt repérée, était détourné des moulins.

Alors, si ces chercheurs ne savent pas faire la différence entre la brucite (hydroxide de magnésium) et le chrysotile, leur rapport peut certainement être remis en question

Maintenant parlons du danger réel de l'amiante chrysotile ainsi que de toutes les autres fibres.

On établit, que toute substance contenant plus de 0.1% de fibres de chrysotile est considéré comme étant à risque élevé. On doit alors prendre toutes sortes de précaution exagérées et très onéreuses sans que cela n'apporte des gains significatifs pour la santé des personnes.

Quelques faits me viennent en tête.

Il y a environ 6 ou 7 ans, il y a eu un déversement de résidus miniers dans les rues d'East Broughton, à cause d'un tunnel d'évacuation d'eau bloqué. L'eau est montée si haut, qu'elle a emporté des résidus dans les rues. La municipalité a dû payer des sommes importantes à une firme spécialisée qui utilisait des camions qui amassaient ces résidus humides par succion. Des mesures d'air ambiant ont indiqué que les concentrations de fibres en suspension dans l'air étaient très similaires au bruit de fond.

De même, lors de la construction d'un nouveau tronçon de la route 112 entre Saint Joseph de Coleraine et Black Lake, on a obligé des camionneurs, des opérateurs de pelle et de chargeuse frontale à porter des scaphandres et respirateurs alors que cette vase ne produisait que très peu de fibres en suspension dans l'air. On prétend que la concentration du bruit de fond (.0067 fibres par cc) avait été dépassée 18 fois durant les travaux de construction, ce qui représente moins de 1% du temps réparti sur 2 ans.

À Asbestos, à l'été 2019 on a effectué des travaux sur la route 255 et laissé un petit tas de résidus d'asphalte contenant 1.3% de fibres de chrysotile par terre et cela durant quelques mois, bloquant ainsi une travée sur quatre. Le risque était important qu'il survienne un accident de la route à cause de cette décision.

Puisque le risque pour la santé en relation avec la fibre de chrysotile ou toutes autres sortes de fibres n'existe que lorsqu'on les respire en grande quantité, ces mesures de protection sont

peu pertinentes. Raison : les fibres étant encapsulées dans le bitume et n'émettent donc pas de poussières dans l'air, sinon que des quantités insignifiantes.

Il en va ainsi dans le cas des résidus miniers de serpentine.

Ces résidus qui sont généralement humides, n'émettent que peu de fibres en suspension dans l'air lors de la manutention.

Pour ceux qui s'inquiètent du projet d'Alliance Magnésium, vous devez savoir que toute trace de chrysotile sera détruite dès que celui-ci sera incorporé dans un bain d'acide.

Après plusieurs démarches auprès du gouvernement provincial afin d'établir une politique d'usage accru et sécuritaire du chrysotile, votée à l'unanimité par tous les partis de l'Assemblée Nationale en 2002, les instances de santé publique ont tout fait pour éviter que cette politique se réalise dans les faits.

Ils ont donc poussé l'adoption de règlements afin de rendre inopérante cette politique. Ils ont établi que tout enrobé bitumineux contenant de la fibre chrysotile soit à la fin de sa vie utile enlevée, transportée dans des camions munis de bâches hermétiques, enfoui dans des lieux d'enfouissement techniques et identifiées sur place. Il faut se rappeler qu'à l'époque, il n'existait que 2 ou 3 sites de ce genre au Québec. On faisait donc passer la facture d'enlèvement de 7\$ la tonne à plus de 300\$ la tonne. Ainsi, la ville de Québec et possiblement d'autres municipalités ont immédiatement cessé d'utiliser cet enrobé bitumineux, qui était selon nous et des experts du centre de recherche des enrobés bitumineux du Québec, le meilleur enrobé bitumineux car il

prolongeait la durée de cet enrobé qui résistait aux orniérages ce qui évitait les situations d'aquaplanage, donc, un enrobé plus sécuritaire que tous les autres enrobés bitumineux de l'époque.

Ils ont également, de façon détournée, empêché une firme de Danville d'utiliser la fibre chrysotile en demandant de changer l'air de l'usine 6 fois à l'heure. Les dirigeants de l'usine ont affirmé que leur équipement de filtration était conçu à cet effet.

Mais alors, des représentants de la CSST ont exigé un changement d'air complet, c'est-à-dire changer le volume d'air avec l'air de l'extérieur, ce qui faisait grimper le coût du chauffage de façon si importante, qu'ils ont dû à regret cesser d'utiliser la fibre chrysotile. Pourtant, les filtres fabriqués pour une utilisation devant résister à de très grandes chaleurs ont été remplacés par des filtres et autres produits beaucoup moins résistants et adaptés.

En plus, dans plusieurs cas, les fibres de chrysotile ont été remplacées par des fibres de roche, par de la fibre aramide, ou de kevlar, de fibres de céramique réfractaire alors que certaines de ces fibres se retrouvent sur la liste des produits cancérigènes et que la plupart ont une biopersistance beaucoup plus grande que le chrysotile. Tout ceci sans que jamais la santé publique ne dise quelque mot que ce soit.

Toutes sortes d'autres stratagèmes ont été employés pour détruire cette politique, comme donner des conférences partout dans le monde, donner une médaille de l'Assemblée Nationale à Madame Kathleen Ruff pour son combat contre l'amiante, sans distinction des fibres, que certains membres de l'INSPQ

s'associent directement à des groupes de lobbying anti amiante ainsi qu'à celui de l'AVAQ.

Lors des élections de 2015, le candidat Monsieur Justin Trudeau, a promis de bannir le minage et l'utilisation de l'amiante chrysotile au Canada.

Cette promesse a été faite avant de tenir une étude scientifique vraiment sérieuse. Elle était très populaire auprès de certains électeurs car depuis plusieurs années, certains secteurs de l'information et journalistes biaisés avaient le mandat de ternir l'image de l'utilisation sécuritaire du chrysotile dans le monde.

On a entre autre tenté de discréditer les études du docteur John Corbett McDonald, sans jamais prouver que les résultats de ces études étaient fausses en partie ou en totalité. Au contraire, ces études sont toujours pertinentes et d'actualité.

Sous toutes sortes de fausses déclarations et de pressions auprès des gouvernements, on a réussi à les convaincre de cesser le financement de l'Institut du Chrysotile

La vocation de l'Institut était plutôt de donner de l'information et de la formation partout dans le monde afin que cette ressource naturelle soit utilisée de la façon la plus sécuritaire. Et contrairement à ce qu'on disait, cet institut n'a jamais vendu la moindre once de chrysotile.

L'avenir.

Aujourd'hui, il faut rejeter toute objection à la valorisation des résidus miniers de serpentine, une richesse qui pourra permettre

à des centaines de travailleurs de bien vivre, d'élever leur famille dans un milieu tout à fait sécuritaire.

Les haldes de résidus miniers sont souvent éloignées des résidences, sont humides et ne dégagent que très peu de fibres et qui se déposent tout près du lieu de travail car elles sont plus pesantes que l'air.

De plus, dans tous les cas que nous connaissons actuellement, la fibre de chrysotile est détruite durant le procédé.

Aussi, le plus rassurant dans tout cela c'est que les produits fabriqués sont des métaux, comme le magnésium, des produits d'avenir et qui à cause de leur légèreté et leur résistance profiteront à l'environnement car ils seront utilisés pour alléger les véhicules routiers et autres, dont en avionnerie.

Le nœud de la question sur la possibilité d'utiliser les résidus miniers amiantés est : Est-ce dangereux pour la santé des travailleurs et du voisinage.

Parlons tout d'abord de la prétention de certains selon laquelle il n'existe aucun seuil sécuritaire reconnu dans l'utilisation du chrysotile.

Soyons clair : Il est reconnu que lorsque l'on travaille dans un environnement où il y a 1 fibre ou moins de chrysotile par cc en suspension dans l'air, le risque pour la santé est non mesurable.

D'ailleurs, le directeur de la santé publique dans Chaudière Appalaches a reconnu que dans l'état actuel des choses, une personne vivant à Thetford Mines pourrait décéder à tous les 35

ans d'une maladie reliée à l'amiante chrysotile, pendant que 100 personnes décèderont d'accidents de la route et plus de 1000 à cause du tabagisme.

Si on transpose ce risque à Asbestos, cela voudra dire une personne décèdera à tous les 125 ans, compte tenu de la population des deux villes. 25,000 citoyens versus 7,000)

Comme niveau de risque, relié au chrysotile, on aura vu pire.

Pour faire référence à un seuil reconnu, on ne sait pas si un automobiliste perdra la vie à 50kmh, ou 60kmh, ou 70kmh, ou 100kmh, dans un accident de la route, Ce que tout le monde sait, c'est que l'industrie de l'automobile a apporté des améliorations pour protéger les passagers en cas d'accident.

Personne ne sait non plus combien un fumeur peut fumer de cigarettes chaque jour sans craindre pour sa santé.

Ne pas fumer serait l'idéal, mais on sait tous que le risque pour la santé est beaucoup moindre si on fume peu. Encore là, il n'y a pas de seuil défini, mais il existe.

Enfin, si on veut mettre des balises exceptionnelles dans le développement de nos résidus miniers, on devra également transposer ces règlements dans toutes les mines au Québec où la géologie est semblable, c'est-à-dire dans plusieurs mines de métaux

En terminant, je vais suggérer une façon facile et pragmatique de protéger le travailleur qui devra transporter ces résidus jusqu'à l'usine.

Premièrement, l'employé en question devra savoir qu'il travaille avec des résidus amiantés et connaître les risques et les solutions pragmatiques associés à ce travail.

La compagnie devra obligatoirement employer à ce poste une personne non fumeur. On vient d'un seul coup diminuer par 10 fois le risque de maladie relié à l'amiante chrysotile.

L'équipement du véhicule devra être muni d'un filtre à haute efficacité pour garder en tout temps une pression positive dans l'habitacle et être nettoyé à une fréquence raisonnable.

La compagnie devra posséder un système d'aspirateur pour nettoyer l'habitacle au moins une fois semaine et le chargeur sur roues devra être nettoyé selon les besoins.

Comme vous le voyez, ces simples précautions devraient être nettement suffisantes pour permettre à ces travailleurs d'opérer en toute sécurité.

Serge Boislard, Président,

Mouvement Pro chrysotile Québécois

Pièces jointes :

- 1- Amiante : Choc entre médecine et géologie**
- 2- Amiante et chrysotile : Pommes et bananes!**
- 3- Étude des différences entre le chrysotile et l'amiante amphibole.**
- 4- Quelques pages sur une étude Québécoise des résidus miniers de Thetford Mines, dont l'image dans une cuillère à jardin ou l'on confond une fibre de chrysotile par rapport à une fibre de brucite.**